

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°702 - ÉDITION DU 04 OCTOBRE 2024



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts & Règlements
- Organisation des compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminin
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Finances
- Désignation des Délégués



Retour sur la remise du Label Arbitrage 2024



Le Pass'Sport renouvelé pour la saison 2024-2025



PERMANENCE WEEK END
ELU(E) du COMITE



Ousmane NDIAYE

01 34 08 11 28

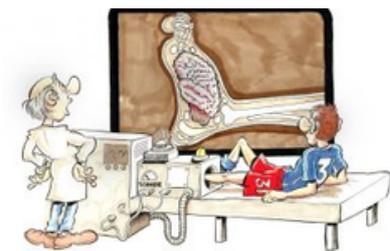
17^e édition des
Trophées Philippe Séguin

Appel à candidatures
du 24 septembre au 9 décembre 2024



www.fondationdufootball.com

Lancement de la 17e édition
des Trophées Philippe Séguin !



Une permanence médicale le
week-end pour aider les Clubs !




Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 30 SEPTEMBRE 2024

Présents : MM BAILLIEZ- S. BOISDENGGHIEN- BUDET- FAUGERON- LETELLIER

Assiste : M.J. GARCIA DANTAS (Comité)

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

FC ECOUEN

Match n° 28946648 du 22/09/2024 U16 D3. E ENT.CHAMPAGNE SAUSS.21 / ECOUEN FC 23

Date de la demande d'évocation : 24/09/2024

Demande d'évocation du club de FC ECOUEN sur l'équipe U16 D3.E de VAUREAL FCM sur l'inscription et la participation du joueur LG. Kylian licence n° 2548140338 au match cité ci-dessus. Ce joueur est susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre cité ci-dessus.

La commission dit évocation recevable ;

A la suite de la demande d'évocation du club de ECOUEN FC la commission demande au secrétariat d'interroger le club de ENT.CHAMPAGNE SAUSS. sur l'inscription et la participation du joueur ci-dessus à la rencontre citée ci-dessus.

M. LG. Kylian licence n° 2548140338 date d'effet de la suspension le 10/06/2024

[Réponse impérative pour le 7/10/2024 avant 12h](#)

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FC ECOUEN (EVOCATION)

**AS COURDIMANCHE**

Match n° 28899015 du 22/09/2024 SENIORS D3.A ARNOUVILLE AS 1 / COURDIMANCHE AS 1

Date de l'évocation : 24/09/2024

Evocation de la Commission Statuts et Règlements à la suite du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre citée ci-dessus sur le fait d'avoir procédé à un changement alors qu'aucun remplaçant ne figurait sur la feuille de match.

Par suite de l'évocation de la Commission Statuts et Règlements, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de ARNOUVILLE AS 1 sur fait d'avoir fait participer à la rencontre citée ci-dessus, le joueur portant le numéro 12 non inscrit sur la feuille de match.

[Réponse impérative pour le 7/10/2024 avant 12h](#)

RESERVE**ESM THILLAY VAUD'HERLAND**

Match n° 28435781 du 22/09/2024 THILLAY VAUD'HERLAND 1 / MAGNY EN VEXIN FC 2

Date de la réserve : Réserve d'avant match du 22/09/2024.

La commission dit réserve recevable et non fondée

La commission constate que les joueurs :

- P. Mathieu licence n° 2546393877 est qualifié en date du 21/09/2024
- F. Alassane licence n° 2546696200 est qualifié en date du 21/09/2024
- S. Giuseppe licence n° 2308091990 est qualifié en date du 15/09/2024
- MR. Josua licence n° 2546087086 est qualifié en date du 22/09/2024
- L. Jimmy licence n° 2544810451 est qualifié en date du 22/09/2024

L'ensemble des joueurs énumérés ci-dessus pouvaient donc être inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ESM THILLAY VAUD'HERLAND (RESERVE)

La prochaine réunion LUNDI 7 OCTOBRE 2024



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 1er OCTOBRE 2024

Présents : MM. Sénécal - Pézière - Mme Sylvestre – Cokgul - Podan-Mavounzy

Présidente : Mme Sylvestre

Excusé : M. Macina (Comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

**RETOUR COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE du 19 juin****Rappel :****COUPE DE FRANCE****SENIORS**

Match n° 28117226 du 12/05/2024

MONTMAGNY FC 1 / GARGENVILLE STADE 1 (1° tour)

La Commission décide : une suspension de terrain de DEUX MATCHS FERMES pour l'équipe 1 SENIORS de MONTMAGNY FC à compter du 1° JUILLET 2024, le terrain de repli devra être sur un terrain neutre situé en dehors de la ville de MONTMAGNY.

Inflige une interdiction en coupe de FRANCE pour la saison 2024/2025 au club de MONTMAGNY FC.

Le match du 6 octobre MONTMAGNY / FONTENAY EN PARIS du 6 octobre 2024 est concerné par cette décision

CLUBS EN INFRACTION NON REGLEMENT COMPTE CLUBS**EAUBONNE CSM**

SENIORS D2 Poule A

Match n° 28352291 du 22/09/2024

CSM EAUBONNE Foot 1 / FC VILLIERS LE BEL 2

CSM EAUBONNE foot 1 -1 Point

EAUBONNE CSM

SENIORS D3 Poule B

Match n° 28352951 du 22/09/2024

FC VILLIERS LE BEL 3 / CSM EAUBONNE Foot 2

CSM EAUBONNE Foot 2 -1 point

EAUBONNE CSM

CDM D2

Match n° 28893965 du 22/09/2024

CSM EAUBONNE Foot 2 / PUISEUX LOUVRES

CSM EAUBONNE Foot 2 -1 point

EAUBONNE CSM

ANCIENS D3 Poule A

Match n° 28425142 du 22/09/2024

FRANCONVILLE FC 32 / CSM EAUBONNE Foot 31

CSM EAUBONNE Foot 31 -1 point

ARNOUVILLE

SENIORS D3 Poule A

Match n° 28899015 du 22/09/2024

ARNOUVILLE FAS 1 / COURDIMANCHE AS 1

ARNOUVILLE FAS 1 -1 point

ARNOUVILLE

ANCIENS D2 Poule B

Match n° 28425010 du 22/09/2024

PUISEUX LOUVRES 31 / ARNOUVILLE FAS 3

ARNOUVILLE FAS 1 -1 point



COURRIERS DES CLUBS

ROISSY EN France US

Courriel du 29/09/2024

Tous les matches U16 23 se joueront sur les terrains du Thillay

FRANCO PORTUGUAIS ARGENTEUIL

Courriel du 26/09/2024

CDM D2

Match n° 28893961 du 22/09/2024

FRANCO PORTUGUAIS ARGENT / EVS FLYNET

La COC ne peut prendre en compte votre réclamation.

Le match était prévu le 22/09/2024, l'arrêté devait nous parvenir dans la semaine précédant la rencontre.

Le forfait est maintenu.

FOSSES UF

Courriel du 26/09/2024

Les matches à domicile de toutes les équipes auront lieu sur un terrain synthétique toutes la saison 2024/2025.

CROISSY US

Courrier du 30/09/2024

VETERANS +55 ans

Match n°28430537 du 01/12/2024

CROISSY US 40 / Le PECQ 40

Inversion de rencontre

Le match se déroulera sur le terrain de Le PECQ

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ADAMOIS OL

Courrier du 25/09/2024

La configuration des grilles d'alternances, saison 2024/2025, ne permettait pas de mettre vos 2 équipes U14 en alternance parfaite sur tous les week-ends pour la raison suivante :

Le groupe U14 D3 est composé de 10 équipes

Le groupe U14 D4 est composé de 12 équipes

Ce qui n'entraîne pas une alternance comme demandé.

CONFIRMATION DE RESULTAT

GROSLAY

Vétérans +55 ans Poule A

Match n° 28430553 du 22/09/2024

GROSLAY FC / CROISSY US

GROSLAY FC 3 pts 4 buts

CROISSY US 0 pts 2 buts



MATCHES A JOUER DATES

OSNY FC

SENIORS Féminines D1
Match n°29685861 du 05/10/2024
OSNY / ESSG-SAM
Match à jouer le 11/11/2024
Motif : coupe de France
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

CORMEILLAIS ACS

SENIORS Féminines D1
Match n°29685860 du 05/10/2024
CORMEILLAIS ACS / BELLOY St MARTIN
Match à jouer le 11/11/2024
Motif : coupe de France
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERAGNY AS FC

CDM D1
Match n°289426714 du 30/03/2025
ERAGNY FC 5 / ADAMOIS OL 5
Match à jouer le 12/01/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERAGNY

Vétérans +55 Poule A
Match n°28430602 du 30/03/2025
ERAGNY FC 11 / GROSLAY FC 10
Match à jouer le 23/02/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERAGNY

Vétérans +55 ans Poule B
Match n°28430734 du 30/03/2025
ERAGNY FC 10 / GARGES FCM 10
Match à jouer le 23/02/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERAGNY

Vétérans +45 ans Poule B
Match n°28431007 du 04/05/2025
ERAGNY FC 5 / VIARMES ASNIERES OL 5
Match à jouer le 02/03/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

**CERGY PONTOISE FC**

U14 D3 POULE C

Match n°289427842 du 21/02/2025

CERGY PONTOISE FC 24 / COSMO TAVERNY 22

Match à jouer le 19/10/2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ERAGNY AS FC

CDM D1

Match n°28426632 du 10/11/2024

ERAGNY AS 5 / HERBLAY ES 5

Le match se déroulera le 27/10/2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

FRANCONVILLE FC

U14 D2 Poule B

Match n°28942023 du 05/10/2024

FRANCONVILLE FC 2 / DEUIL ENGHIEU FC 3

Motif : arrêté municipal

Le match se déroulera le 26/10/2024 à 13h30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ERAGNY AS FC

ANCIENS D3 Poule C

Match n°28425562 du 01/12/2024

ERAGNY AS 3 / GAFEP 1

Le match se déroulera le 27/10/2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

OVILLOISE AS

ANCIENS D4 Poule B

Match n°28425860 du 29/09/2024

OVILLOISE AS / ADAMOIS OL 32

Le match se déroulera le 01/11/2024

Motif : arrêté municipal

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ERAGNY AS FC

ANCIENS D3 Poule C

Match n°28425633 du 30/03/2025

ERAGNY AS 3 / MONTIGNY FC 95 1

Le match se déroulera le 12/01/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**ERAGNY AS FC**

VETERANS +45 ans Poule B
Match n°28430934 du 01/12/2024
ERAGNY AS 5 / VEXIN AS 5
Le match se déroulera le 22/12/2024
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ERAGNY AS FC

VETERANS +45 ans Poule B
Match n°28430945 du 15/12/2024
ERAGNY AS 5 / ECOUEN FC 6
Le match se déroulera le 06/01/2025
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PIERRELAYE FC**U16 D3 Poule C**

Match n°28945856 du 06/10/2024
PIERRELAYE FC 21 / MONTMAGNY FC 22
Le match se déroulera le 01/11/2024
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

FRETTOISE ES**U14 D4 Poule F**

Match n°28944189 du 28/09/2024
FTRETTOISE ES 21 / GONESSE RC 23
Le match se déroulera le 11
/11/2024
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AMENDE POUR FORFAIT APRES PUBLICATION DES CALENDRIERS**MONTMORENCY FC**

CDM D2
Amende 110€

JOUY LE MOUTIER FC

U15 D1 Poule B
Amende 110€

AUVERS ENNERY FC

Critérium + 45 ans Poule C
Amende 110€

SURVILLIERS AVENIR

Anciens D4 Poule B
Amende 110



PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

U18 D2 Poule B

Match n°28947334 du 22/09/2024

SOISY ANDILLY MARGENCY 22 / VAUREAL FCM 21

SOISY ANDILLY MARGENCY Amende 30€

SOISY ANDILLY MARGENCY 32 -1pt 0but

VAUREAL FCM 21 3pts 5 buts

PARMAIN AC

U14 D4 Poule A

Match n° 28942990 du 21/09/2024

PARMAIN AC 21 / MAGNY EN VEXIN FC 21

PARMAIN Amende 30€

PARMAIN AC 21 -1 pt 0 but

MAGNY EN VEXIN FC 21 3 pts 5 buts

BOUFFEMONT AC

U16 D3 Poule B

Match n°29594687 du 22/09/2024

BOUFFEMONT ACF 21 / BEZONS USO 21

BOUFFEMONT ACF 21 Amende 30€

BOUFFEMONT ACF 21 -1pt 0but

BEZONS USO 21 3pts 5 buts

FRETTOISE ES

U16 D3 Poule C

Match n°28945900 du 22/09/2024

FRETTOISE ES 21 / ENTENTE CHAMPAGNE SAUSSERON 22

ENTENTE CHAMPAGNE SAUSSERON 22 Amende 30€

ENTENTE CHAMPAGNE SAUSSERON 22 -1pt 0but

FRETTOISE ES 21 3pts 5 buts

MENUCOURT AS

SENIORS D3 Poule B

Match n°28352953 du 22/09/2024

MENUCOURT AS 1 / ROISSY US 1

MENUCOURT AS 1 Amende 30€

MENUCOURT AS 1 -1pt 0but

ROISSY EN FRANCE US 1 3pts 5 buts

PIERRELAYE FC

SENIORS D4 Poule B

Match n°28435778 du 22/09/2024

St PRIX ES 2 / PIERRELAYE FC 2

PIERRELAYE FC 2 Amende 30€

PIERRELAYE FC 2 -1pt 0but

St PRIX ES 2 3pts 5 buts

**BOUFFEMONT AC**

SENIORS D4 Poule C

Match n°28436001 du 22/09/2024

BOUFFEMONT ACF 2 / CHAUMONTEL LUZARCHES 1

BOUFFEMONT ACF 2 Amende 30€

BOUFFEMONT ACF 2 -1pt 0but

CHAUMONTEL LUZARCHES 1 3pts 5 buts

ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS

CDM D2

Match n°28893961 du 22/09/2024

ARGENTEUIL FRANCO PORT 6 / EVS FLYNET 5

ARGENTEUIL FRANCO PORT 6 Amende 30€

ARGENTEUIL FRANCO PORT 6 -1pt 0but

EVS FLYNET 5 3pts 5 buts

ARGENTEUIL FC

Anciens D4 Poule B

Match n°28425861 du 22/09/2024

ARGENTEUIL FC 32 / MARLY LA VILLE ES 32

ARGENTEUIL FC 32 Amende 30€

ARGENTEUIL FC 32 -1pt 0 but

MARLY LA VILLE ES 32 3pts 5 buts

SARCELLES AAS

Anciens D2 Poule A

Match n°28424883 du 22/09/2024

SARCELLES AAS 32 / PORTUGAIS PAIX VIVRE 31

SARCELLES AAS 32 Amende 30€

SARCELLES AAS 32 -1pt 0 but

PORTUGAIS PAIX VIVRE 31 3pts 5 buts

COURDIMANCHE AS

Anciens D3 Poule B

Match n°28425450 du 22/09/2024

GARGES FCM 31 / COURDIMANCHE AS 32

COURDIMANCHE AS 32 Amende 30€

COURDIMANCHE AS 32 -1pt 0 but

GARGES FCM 31 3pts 5 buts

ARGENTEUIL FC

Anciens D1

Match n°28424748 du 22/09/2024

ARGENTEUIL FC 31 / COSMO TAVERNY 31

ARGENTEUIL FC 31 Amende 30€

ARGENTEUIL FC 31 -1pt 0but

COSMO TAVERNY 3pts 5 buts

**VIARMES ASNIERES OL**

Critérium +55 ans

Match n°28430556 du 22/09/2024

EZANVILLE ECOUEN US 40 / VIARMES ASNIERES 40

VIARMES ASNIERES OL 40 Amende 30€

VIARMES ASNIERES OL 40 -1pt 0but

EZANVILLE ECOUEN US 40 3pts 5 buts

PREMIER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

COURDIMANCHE AS

CDM D2

Match n°28893952 du 22/09/2024

MENCOURT AS 6 / COURDIMANCHE AS 5

COURDIMANCHE AS 5 -1pt 0but

MENCOURT AS 6 3pts 5 buts

GAFEPB

U14 D4 Poule D

Match n°28943423 du 28/09/2024

FOSSES FU 22 / GAFEPB 21

GAFEPB 21 -1pt 0but

FOSSES FU 22 3pts 5 buts

PUISEUX LOUVRES FC

U18 D3 Poule B

Match n°28947600 du 22/09/2024

PUISEUX LOUVRES 95 21 / MARCOUVILLE CITYCL 21

PUISEUX LOUVRES 95 21 -1pt 0but

MARCOUVILLE CITY CL 21 3pts 5 buts

PONTOISIENNE JS

SENIORS D2 Poule B

Match n°28352555 du 22/09/2024

PONTOISIENNE JS 1 / SARCELLES AAS 3

PONTOISIENNE JS 1 -1pt 0but

SARCELLES AAS 3 3pts 5 buts

HERBLAY ES

U18 D3 Poule B

Match n°28947598 du 22/09/2024

BEAUCHAMP AS 21 / HERBLAY ES 22

HERBLAY ES 22 -1pt 0but

BEAUCHAMP AS 21 3pts 5 buts

MAGNY EN VEXIN FC

U18 D3 Poule B

Match n°28947603 du 22/09/2024

MAGNY EN VEXIN FC 21 / ARNOUVILLE FAS 21

MAGNY EN VEXIN FC 21 -1pt 0but

ARNOUVILLE FAS 21 3pts 5 buts

**MAGNY EN VEXIN FC**

U16 D3 Poule B

Match n°28945665 du 22/09/2024

MONTMAGNY FC 21 / MAGNY EN VEXIN FC 21

MAGNY EN VEXIN FC 21 -1pt 0but

MONTMAGNY FC 21 3pts 5 buts

CERGY PORTUGAIS

Anciens +45 ans

Match n°28430815 du 22/09/2024

OSNY FC 35 / CERGY PORTUGAIS 35

CERGY PORTUGAIS 35 -1pt 0but

OSNY FC 35 3pts 5 buts

ENTENTE COURDIMANCHE MENU COURT

Critérium +45 ans Poule C

Match n°28895500 du 29/09/2024

ARGENTEUIL RC 35 / ENTENTE COURDIMANCHE MENU COURT

ENTENTE COURDIMANCHE MENU COURT -1pt 0but

ARGENTEUIL FC 35 3pts 5 buts

DEUXIEME FORFAIT AVISE SANS AMENDE

CERGY PORTUGAIS

Critérium +45 ans Poule A

Match n°28430769 du 06/10/2024

CERGY PORTUGAIS 35 / SOISY ANDILLY MARGENCY 35

CERGY PORTUGAIS 35 -1pt 0but

SOISY ANDILLY MARGENCY 35 3pts 5 buts

PARMAIN AC

CDM D2

Match n°28430769 du 06/10/2024

COURDIMANCHE AS 21 / PARMAN AC 21

PARMAIN AC 21 -1pt 0but

COURDIMANCHE AS 21 3pts 5 buts

FORFAIT GENERAL

MONTMAGNY FC

U18 D2 Poule B

MONTMAGNY FC 21 Amende 110€

Secrétaire de Séance
M Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14 F A SENIORS F

Commission du 30 septembre 2024

Présents : MM Huart et MM JOLY

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

COURRIERS DES CLUBS

ST PRIX ES

Mail du 18/09/24

Pris en compte du désengagement de votre équipe U18F en critérium à 8

PERSAN US 03

Mail du 23/09/24

Pris en compte du désengagement de votre équipe U15F & U18F des critères à 8

**AEGENTEUIL RC****U18F**

Pris en compte de votre inscription au critérium U18F du DVOF

DEBUT DES CRITERIUM SAMEDI 5 OCTOBRE
AUCUNS REPORT DE MATCHS
SI TERRAIN INDISPONIBLE SE REFERER AU REGLEMENT – INVERSION DE
RENCONTRES

ENGAGEMENTS FEMININ U15F – U18F – Seniors F à 8**Les clubs ci-dessous n'ont pas été engagés dans les différents critères***Tous les clubs cités (ou d'autres) peuvent rejoindre les critères en fonction des exempts***FRETTOISE ES**

- U15F – Manque de licences

VILLIERS LE BELL AFC

- U18F – Pas de licences
- U15F – Pas de licences

VAUREAL FC

- U15F – Pas de licences et non-respect de la procédure d'engagement

ARGENTEUIL FC

- SENIORS F à 8 – Pas de licences

AUVERS ENNERY FC

- SENIORS F à 8 – Pas de licences

CHAUMONTEL LUZARCHES AS

- SENIORS F à 8 – Pas de licences

HERBLAY ES 2

- SENIORS F à 8 – Pas de licences



INFORMATIONS D'ENGAGEMENTS FEMININ

Pour un engagement pris en compte hors période suivre le tableau ci-dessous

NOTA

Nous pourrons répondre favorablement en fonction des EXEMPT

Dans le cas contraire, les clubs sont invités à s'inscrire en 2^{ème} phase

CLUB		Téléphone
Nom et prénom du Responsable Section Féminines		
Catégorie		
Responsable équipe		
Stade		
Surface (Synt ou pelouse)		
Heure du coup d'envoi à domicile		

Les clubs suivants sont invités à compléter ou confirmer leurs engagements par les informations demandées dans le google form : voir tableau



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

Présents : Mme Lutz - MM Maillet -- Lutz - Budet

Assiste: M. El Fakri (Comité)

Absente excusée : Mme Cyprien

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- SENIORS 15H00

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES

(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE SENIORS

- Rencontre GARGES FCM/CERGY PONTOISE FC
GARGES FCM : forfait non avisé
CERGY PONTOISE qualifié
Amende 25€ GARGES FCM
- Rencontre ROISSY EN France FC/MONTMORENCY FC
MONTMORENCY FC : forfait non avisé
ROISSY EN France qualifié
Amende 25€ MONTMORENCY FC
- Rencontre ST PRIX ES/MENUCOURT AS
MENUCOURT AS : forfait non avisé
ST PRIX ES qualifié
Amende 25€ MENUCOURT AS

COUPE DU COMITE LESTRUHAUT - SENIORS

- Rencontre PUISEUX LOUVRES 95 2 / MERY MERIEL FC 2
PUISEUX LOUVRES 95 2 : Forfait non avisé
MERY MERIEL FC 2 qualifié
Amende 25€ PUISEUX LOUVRES 95
- Rencontre CORMEILLAIS ACS 2 / MENUCOURT AS 2
MENUCOURT AS 2 : Forfait non avisé
CORMEILLAIS ACS 2 qualifié
Amende 25€ MENUCOURT AS
- Rencontre MONTSOULT BAILLET US 2 / PONTOISIENNE 2
La rencontre aura lieu le 27 octobre 2024

COUPE DU COMITE U16

- Rencontre ARGENTEUIL FC/ERMONT ACADEMIE
ARGENTEUIL FC : forfait non avisé
ERMONT ACADEMIE qualifié
Amende 25€ ARGENTEUIL FC



COUPE DU COMITE ANCIENS

- Rencontre VAUREAL FCM 32 / PUISEUX LOUVRES 95 32

PUISEUX LOUVRES 95 32 : Forfait non avisé
VAUREAL FCM 32 qualifié
Amende 25€ PUISEUX LOUVRES 95

- Rencontre ARGENTEUIL FC/BEAUCHAMP AS

ARGENTEUIL FC : forfait non avisé
BEAUCHAMP AS qualifié
Amende 25€ ARGENTEUIL FC

- Rencontre THILLAY ESM/COURDIMANCHE AS

COURDIMANCHE: Forfait non avisé
THILLAY ESM qualifié
Amende 25# COURDIMANCHE AS

COUPE DU VAL -D'OISE - CDM

- Rencontre COURDIMANCHE 5 / SARCELLES MACCABI 95 5

COURDIMANCHE : Forfait avisé
SARCELLES MACCABI 95 5 qualifié

- Courrier de PARMAN AC informant des forfaits en Championnat et Coupe du Val d'Oise

PARMAIN : Forfait avisé

COUPE DU VAL-D'OISE U16

La Commission programme la rencontre Magny en Vexin FC / Villiers le Bel FC au dimanche 27 octobre 2024.



COUPE DU VAL -D'OISE - U14 - PREMIER TOUR

1er TOUR du 19 octobre 2024 A 15H00

MATCH	CLUB	CLUB
1	VEXIN AS 1	GONESSE RC 1
2	ERAGNY FC 1	HERBLAY ES 1
3	FRANCONVILLE FC 1	VILLIERS LE BEL FC 1
4	BONNEUIL 95 ASC	BRUYERES BERNES USM 1
5	JOUY LE MOUTIER FC 1	EAUBONNE CSM 1
6	CHAMPAGNE 95 FC 1	CORMEILLAIS ASC 1
7	PUISEUX LOUVRES 95 1	GOUSSAINVILLE FC 1
8	PONTOISIENNE JS 1	ACADEMIE ERMONT CL 1
9	NEUVILLE / OISE AS 1	PARMAIN AC 1
10	SOISY ANDILLY MARGENCY 1	COSMO TAVERNY 1
11	COURDIMANCHE AS 1	BEZONS USO 1
12	MARLY LA VILLE US 1	MONTMORENCY FC 1
13	MONTIGNY FC 95 1	FONTENAY EN PARISIS 1
14	MARCOUVILLE CITY CP 1	ST BRICE FC 1
15	SURVILLIERS AVENIR 1	MONTSOULT BAILLET US 1
16	ECOUEEN FC 1	FOSES FU 1
17	ENTENTE BEAUMONT MOURS 1	BOUFFEMONT ACF 1
18	MONTMAGNY FC 1	ROISSY EN FRANCE US 1
19	EZANVILLE ECOUEEN US 1	MAGNY EN VEXIN US 1
20	ARNOUVILLE FAS 1	PERSAN US 1
21	MERY MERIEL FC 1	DEUIL ENGHIEEN FC 1
22	VAUREAL FCM 1	GROSLAY FC 1
23	OSNY FC 1	SAINT PRIX ES 1
24	THILLAY VAUD'HERLAND 1	MENUCOURT AS 1
25	FRETTOISE ES 1	GARGES LES GONESSE FCM 1
26	AUVERS ENNERY FC 1	ARGENTEUIL FC 1
27	BEAUCHAMP AS 1	BELLOY SAINT MARTIN ASC 1

EXEMPTS: ADAMOIS OL 1 - VIARMES ASNIERES OL 1 – GAFEPB 1

Les rencontres opposant au moins une équipe concernée par un match de championnat programmé le 19 octobre (Journée 10) joueront leur tour de coupe le 26 octobre.



COUPE DU COMITE - PREMIER TOUR U14

1er TOUR du 19 octobre 2024 A 15H00 – Coupe du Comité U14

MATCH	CLUB	CLUB
1	OSNY FC 2	ST BRICE FC 2
2	SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2	GONESSE RC 2
3	VILLIERS LE BEL FC 2	FRANCONVILLE FC 3
4	CORMEILLAIS ASC 2	ADAMOIS OL 2
5	HERBLAY ES 3	ARGENTEUIL RC 3
6	ARGENTEUIL FC 2	SARCELLES AAS 6
7	ST LEU 95 FC 3	CERGY PONTOISE FC 4
8	GARGES LES GONESSE FCM 2	FOSSES FU 2
9	BEZONS USO 3	SARCELLES AAS 4
10	ENT SANNOIS St GRATIEN 3	BEZONS USO 2
11	MONTMAGNY FC 2	PERSAN US 3
12	VIARMES ASNIERES OL 2	ST OUEN L'AUMONE AS 3
13	ECOUEN FC 4	PERSAN US2
14	COSMO TAVERNY 2	ARGENTEUIL RC 2
15	CORMEILLAIS ASC 3	DEUIL ENGHIEU FC 2
16	MERY MERIEL FC 2	ACADEMIE ERMONT CL 2
17	ERMONT AS 3	CHAMPAGNE 95 FC 2
18	CERGY PONTOISE FC 3	ST LEU FC 95 2
19	MENUCOURT AS 2	ST BRICE FC 4
20	GOUSSAINVILLE FC 2	SARCELLES AAS 5
21	ERAGNY FC 2	CERGY PONTOISE FC 2
22	GONESSE RC 3	JOUY LE MOUTIER FC 3
23	ROISSY EN FRANCE US 2	FRANCONVILLE FC 2
24	ARGENTEUIL RC 4	HERBLAY ES 2
25	ARGENTEUIL FC 3	ARNOUVILLE AS 2
26	MONTIGNY FC 95 2	DEUIL ENGHIEU FC 3
27	ECOUEN FC 3	CERGY PONTOISE FC 5
28	MARLY LA VILLE ES 2	ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 2
29	JOUY LE MOUTIER FC 2	GOUSSAINVILLE FC 3
30	VAUREAL FCM 2	MONTMAGNY FC 3
31	ECOUEN FC 2	ST OUEN L'AUMONE AS 2

EXEMPTS : ERMONT AS 2 - PONTOISIENNE JS 2 – ST BRICE FC 3



Les rencontres opposant au moins une équipe concernée par un match de championnat programmé le 19 octobre (Journée 10) joueront leur tour de coupe le 26 octobre.

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION RESTREINTE DU 30 SEPTEMBRE 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Le Nagard – M Doucara – M Sénécal

Assiste :

Excusés : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)
Mme Florence Nicolle – M Rabia

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIER DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 30 09 24

Pris note votre demande d'annulation des rencontres de foot animation du 05 10 24. La commission vous rappelle que vous n'avez fait aucun engagement pour vos équipes U6/U7 et U8/U9

ARRONVILLE FC : Mail du 26 09 24

Pris note de votre interrogation concernant votre souhait de participer aux plateaux U6/U7 et U8. Après vérification de votre nombre de licenciés, la commission intégrera vos équipes dès que vous aurez un nombre suffisant de joueurs licenciés pour participer aux plateaux.

AUVERS ENNERY FC : Mail du 23 09 24

Pris note de votre demande concernant les calendriers. Ils sont parus dans le courant de la semaine

BEAUCHAMP AS : Mail du 27 09 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 6 sur critérium U10/U11 du 28/09/24 contre MONTMAGNY FC 6

COSMO TAVERNY : Mail du 22 09 24

Pris note de votre remarque concernant la rencontre U12 Avenir du 21/09/24 à GARGES FCM. La commission vous rappelle que s'il vous est impossible de faire la FMI avant un match, vous devez impérativement rédiger une feuille de match papier avant le début de la rencontre. Si le club recevant n'en a pas vous devez en avoir une et surtout ne jouer aucun match si aucune feuille de match n'est rédigée.

COURDIMANCHE AS : Mail du 23 09 24

Pris note des éducateurs responsables de vos équipes U10 – U11 et U12

COURDIMANCHE AS : Mail du 23 09 24

Pris note de votre demande d'engager 4 équipes U8 niveau 1. La commission vous rappelle que le niveau 1 ne comprend que 2 équipes U8 et 2 équipes U9 qui se déplacent ensemble sur un centre. C'est la raison pour laquelle la commission a réintégré toutes vos équipes U8 en niveau 2.

DOMONT FC : Mail du 27 09 24

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes U8/U9. La commission vous demande de confirmer le nombre d'équipes que vous souhaitez en U8 et U9.

EAUBONNE CSM : Mail du 30 09 24

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes U8/U9. La commission vous rappelle que le niveau 1 ne comprend que 2 équipes U8 et 2 équipes U9 qui se déplacent ensemble sur un centre. La commission a donc modifié vos engagements. Vous avez : 2 équipes U8 et 2 équipes U9 en Niveau 1 + 2 équipes U8 en Niveau 2 + 2 équipes U9 en Niveau 2, soit 8 équipes comme demandé dans votre mail du 25/09/24

ERMONT AMS : Mail du 30 09 24

Pris note de votre précision concernant l'organisation des rencontres U10/U11 du 05/10/24 :

U10B/U10C : coup d'envoi à 9h30

U11B/U11C : coup d'envoi à 11h00

FRANCONVILLE FC : Mail du 30 09 24

Pris note de vos demandes d'inversion des rencontres de critérium U12 & U123 Avenir. La commission vous demande de contacter les clubs si pas de réponse Footclub

FRANCONVILLE FC : Mail du 25 09 24

Pris note de votre impossibilité e recevoir un centre du plateau U8 niveau 2 du 05/10/24

**GARGES FCM** : Mail du 24 09 24

Pris note de votre information concernant le match critérium U13 Avenir du 21/09/24. La commission n'a pas eu connaissance de votre mail et vous rappelle que toutes les demandes de report de match doivent être faites via Footclub. La commission sera ainsi informée

GONESSE RC : Mail du 30 09 24

Pris note de votre demande de modification du nombre d'équipes U8 et U9 et de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 05/10/24

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 27 09 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U12/U13 à SOISY AM FC le 28/09/24

MARLY ES : Mail du 26 09 24

Pris note des horaires des rencontres de critérium à domicile, à savoir :

- U10/U11 Avenir : coup d'envoi à 10h00
- U10/U11 : coup d'envoi à 10h00
- U12/U13 : coup d'envoi à 12h30

MONTMAGNY FC : Mail du 25 09 24

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U9. Elle est intégrée plateau U9 du 05/10/24

MONTMAGNY FC : Mail du 24 09 24

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U8. Elle est intégrée plateau U ! du 05/10/24

MONTMORENCY FC : Mail du 30 09 24

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U6/U7 et U8. La commission a modifié le nombre d'équipes sur le plateau U8 du 05/10/24

PIERRELAYE FC : Mail du 30 09 24

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes U10/U11 et U8/U9. La commission a modifié sur les centres du plateau du 05/10/24

PONTOISIENNE JS : Mail du 25 09 24

Pris note de vos engagements de vos équipes U6/U7 à U12/U13

ST PRIX ES : Mail du 29 09 24

Pris note de votre impossibilité de faire les FMI sur les rencontres de critérium U12/U13. LA commission attend les feuilles de match papier

ST PRIX ES : Mail du 29 09 24

Pris note des horaires pour les rencontres de critérium U12/U13, à savoir :

- U12 : coup d'envoi à 13h30
- U13/1 : coup d'envoi à 13h30
- U13/2 : coup d'envoi à 15h00

VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 24 09 24

Pris note de votre interrogation concernant vos équipes U8 & U9. Après vérification la commission a suivi votre souhait lors de l'engagement : 2 équipes U8 et 1 équipes U9. Les centres U8 ne jouent pas au même endroit que les U9. Pour ce plateau et vu le nombre de licenciés U9, la commission retire votre équipe du centre n° 13 à OSNY FC. Vos 3 équipes seront intégrés sur le prochain plateau U9

VAUREAL FCM : Mail du 30 09 24

Pris note de votre demande concernant vos engagements U12/U13. La commission vous informe que tous les calendriers ont été mis en ligne ce jour

VEXIN AS : Mail du 30 09 24

Pris note de votre remarque concernant les rencontres de critérium U10/U11 du 28/09/24 à l'ADAMOIS. La commission précisera via les règlements des critères les horaires par catégories.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 20 09 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 Avenir du 21/09/24 contre ST BRICE FC

CRITERIUMS & PLATEAUX

Le début des critères et plateaux approche. La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participeront physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier la semaine précédente, le nombre d'équipes en fonction des effectifs ayant une licence valide.

PLATEAU U8 / U9 du 05 Octobre 2024

A la suite de modifications de site et d'engagement du nombre d'équipes, la commission demande aux clubs de bien vérifier sur le site du DVOF les différents centres des plateaux U8 & U9 niveau 1 & 2.

La commission recommande également de bien respecter le nombre de joueurs et d'équipes attendus pour permettre la bonne organisation des centres recevant.

Cliquez sur EPREUVES

Cliquez sur FOOTBALL ANIMATION & LOISIRS

ALLER SUR LE MENU DEROLANT POUR CHOISIR LE PLATEAU RECHERCHE

VALIDER

RECHERCHER SON CLUB DANS LE MENU DEROLANT

The screenshots show the following steps: 1. Home page with 'EPREUVES' highlighted in the top menu. 2. 'EPREUVES' page with 'FOOTBALL ANIMATION & LOISIRS' highlighted in the sub-menu. 3. 'FOOTBALL ANIMATION ET LOISIRS' page with a dropdown menu open showing 'U8 - NIVEAU 1/PHASE1' selected. 4. Confirmation of the selection. 5. Search page for 'FOOTBALL ANIMATION' with the selected club and level in the search filters.



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITERIUM U10/U11

VIARMES ASNIERES OL 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29704126 & 29704238 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre FOSSES UF 3 & 4

ADAMOIS OL 1 – 2 & 3 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 297008829 - 29708874 & 29708919 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre VEXIN AS 1 – 2 & 3

MARCOUVILLE CITY CPA 1 – 2 & 3 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29708833 - 29708878 & 29708923 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre MAGNY FC 1 – 2 & 3

BRUYERES BERNES USM 1 – 2 & 3 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29708965 - 29709010 & 29719410 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre EZANVILLE US 1 – 2 & 3

GARGES FCM 3 – 4 & 5 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29708966 - 29709011 & 29719411 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ADAMOIS OL 4 – 5 & 6

COSMO TAVERNY 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29709254 – 29709299 - 29709344 & 29709389 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ERMONT ACF 1 – 2 – 3 & 4

PERSAN US 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29709256 – 29709301 - 29709346 & 29709391 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL RC 1 – 2 – 3 & 4

CERGY PONTOISE FC 3 – 4 – 5 & 6 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29712938 – 29712983 - 29713028 & 29713131 du 28/09/24 critérium U10/U11 contre CHAMPAGNE SFC 1 – 2 – 3 & 4

PUISEUX LOUVRES FC 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29712939 – 29712984 - 29713029 & 29713132 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ST LEU FC1 – 2 – 3 & 4

ARGENTEUIL FC 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29712982 – 29713027 & 29713130 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 4 – 5 & 6

FRANCONVILLE FC 3 – 4 – 5 & 6 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29713319 – 29713420 - 29713465 & 29713510 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ERAGNY FC 3 – 4 – 5 & 6

PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29713320 – 29713421 - 29713466 & 29713511 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ERMONT AMS 3 – 4 – 5 & 6

ARNOUVILLE FAS 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29713323 – 29713424 - 29713469 & 29713514 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ENTENTE SSG 3 – 4 – 5 & 6

CRITERIUM U12/U13

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 29716258 du 28/09/24 – critérium U12/U13 contre GAFEPB 1

PARMAIN AC 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 29716259 du 28/09/24 – critérium U12/U13 contre BONNEUIL ASC 1

CERGY PONTOISE FC 6 : 1^{er} appel de feuille de match n° 29716260 du 28/09/24 – critérium U12/U13 contre DOMONT FC 1

FRETTOISE ES 1 : 1^{er} appel de feuille de match n° 29716261 du 28/09/24 – critérium U12/U13 contre MAGNY FC 3



ST PRIX ES 1 – 2 & 3 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29718936 – 29719133 & 29719245 du 28/09/24 – critérium U12/U13 contre CORMEILLAIS ACS 1 – 2 & 3

MONTMORENCY FC 2 & 3 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29719135 & 29719247 du 28/09/24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 5 & 6

CRITERIUM U10 AVENIR

ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 29491162 du 28/09/24 – critérium U10 Avenir contre ST BRICE FC

ENTENTE SSG : 1^{er} appel de feuille de match n° 29491209 du 28/09/24 – critérium U10 Avenir contre ROISSY US

CRITERIUM U11 AVENIR

ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 29488619 du 28/09/24 – critérium U11 Avenir contre ST BRICE FC

CRITERIUM U12 AVENIR

GARGES FCM : 1^{er} appel de feuille de match n° 29491527 du 28/09/24 – critérium U12 Avenir contre COSMO TAVERNY

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 29491529 du 28/09/24 – critérium U12 Avenir contre VILLIERS FC

CRITERIUM U13 AVENIR

GARGES FCM : 1^{er} appel de feuille de match n° 29491305 du 28/09/24 – critérium U12 Avenir contre VILLIERS FC

ST OUEN AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 29491306 du 28/09/24 – critérium U12 Avenir contre ST BRICE FC

Prochaine Réunion Lundi 7 Octobre 2024



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FEMININE

Commission du 30 septembre 2024

Présents : MM Huart et MM JOLY

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est ***L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI***, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, le terrain et le type de surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

**Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :**

Vous ne pouvez plus engager vos équipes dans FAL mais vous pouvez inscrire vos équipes ou vos joueuses par courriel, via la messagerie officielle, toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

Cette année, toutes les équipes d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U13F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 5 octobre 2024.

INFO : La rentrée du foot féminin est reportée à une date ultérieure

COURRIERS DES CLUBS**ST PRIX ES****Mail du 27/09/24**

U13F & U11F

Nous intégrons votre équipe U13F 2 au groupe D à la place du non affecté 2

Nous retirons votre équipe U11F

FOSES FU**Mail du 27/09/24**

U13F

Nous intégrons votre équipe U13F 1 au groupe C à la place du non affecté 1

La 1^{ère} journée aura lieu le 05/10/24

CERGY PONTOISE FC**Mail du 24/09/24**

Critériums garçons engagement

Pour jouer avec les garçons aucunes limite...Exemple, si 5 équipes engagées vous pouvez en mettre 1 ou plus que de filles

U11F avenir, cela n'existe pas

U13F avenir inscription close pour la première phase

MONTMORENCY FC**Mail du 16/09/24**

Prise en compte de l'engagement de vos équipes U11F et U13F.

Veuillez compléter vos engagements. Voir tableau à la fin de ce PV

MONTMORENCY FC

Numéro de téléphone du responsable féminin à transmettre

U11F – demande de confirmation du référent (téléphone)

U13F – demande de confirmation du référent (téléphone)

DEUIL ENGHEN FC

Nom du responsable de la catégorie U13F à transmettre

ERAGNY FC

Confirmation du référent toutes catégories F et téléphone à transmettre



ENGAGEMENTS FEMININ U11F & U13F

Les clubs ci-dessous n'ont pas été engagés dans les différents critères

Tous les clubs cités (ou d'autres) peuvent rejoindre les critères en fonction des exempts

FOSES FU

- U11F - Désengagement vu avec référent féminin

GARGES LES GONESSE FCM

- U11F - Pas de licences

GONESSE RC

- U11F – désengagement vu avec référent féminin

VILLIERS LE BELL AFC

- U11F – Pas de licences
- U13F – Pas de licences

VAUREAL FC

- U13F – Pas de licences et non-respect de la procédure d'engagement

ENGAGEMENTS FEMININ U7F & U9F

Engagement en date du 23/09/24

U6F et U7F		U8F et U9F	
1	CERGY PONTOISE FC	1	ADAMOIS OL 1
2	Ent SSG-Soisy 1	2	BRUYERES-BERNES USM 1
3	Ent SSG-Soisy 2	3	Ent BEAUMONT-MOURS 1
4	FOSES FU 1	4	Ent SSG-Soisy 1
5	GONESSE RC 1	5	Ent SSG-Soisy 2
6		6	ERMONT AS 1
7		7	FRANCONVILLE FC 1
8		8	GONESSE RC 1
9		9	MERY-MERIEL FC 1
10		10	PERSAN US 03 1
11		11	St PRIX ES 1
12		12	TAVERNY COSMO 1



INFORMATIONS D'ENGAGEMENTS FEMININ

Pour un engagement pris en compte hors période suivre le tableau ci-dessous

NOTA

Nous pourrons répondre favorablement en fonction des EXEMPT

Dans le cas contraire, les clubs sont invités à s'inscrire en 2^{ème} phase

CLUB		Téléphone
Nom et prénom du Responsable Section Féminines		
Catégorie		
Responsable équipe		
Stade		
Surface (Synt ou pelouse)		
Heure du coup d'envoi à domicile		

Les clubs suivants sont invités à compléter ou confirmer leurs engagements par les informations demandées dans le google form : voir tableau



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024

Présents : MM Le Nagard (Président) – Duclos

Assiste : M. Renault (Cda)

Excusé : M Gondel

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.



COURRIERS CLUBS

Bezons Sc : Mail du 24-09-24

Pris note de la modification de jour pour vos rencontres :

Gymnase Pierre de Coubertin, 49 rue Parmentier 95870 Bezons - **le mardi à 20H30**

Les Sportifs de Garges : Mail du 25-09-24

Pris note de votre demande d'engagement hors déliai.

1 équipe U16 – 1 équipe U14 – 1 équipe U12 – 1 équipe U10 et 1 équipe U8.

Réponse de la commission

L'engagement d'une équipe U16 se fait auprès de la LPIFF (le critérium U16 n'est plus géré par le DVOF).

Pour l'engagement d'une équipe U12 et U14 en critérium :

Veuillez nous indiquer les noms et prénoms et le n° de tel du responsable d'équipe, le jour et l'heure de début des rencontres et le nom du gymnase.

La commission est dans l'attente de validation des licences des clubs pour créer un 2^{ème} groupe dans chaque catégorie.

Pour l'engagement d'une équipe U8 et U10 en plateau :

Veuillez nous indiquer les noms et prénoms et le n° de tel du responsable d'équipe, le jour et l'heure de début des plateaux et le nom du gymnase.

La commission pourra intégrer vos équipes à partir de novembre si le nombre de licences valides est suffisant.

Les Sportifs de Garges : Mail du 25-09-24

Pris note du nom des responsables d'équipe et de l'horaire des rencontres.

Critérium U 14 : Gymnase Jean Jaurès – le dimanche à 16H45

Critérium U 12 : Gymnase Jean Jaurès – le dimanche à 15H15

Plateaux U8 et U10 : Gymnase Jean Jaurès – le dimanche à 10H00

Asf Argenteuil : Mail du 26-09-24

Pris note de la modification de gymnase pour la rencontre du 29-09-24.

Persanaise Cfj : Mail du 27-09-24

Réception de l'attestation de mise à disposition du gymnase. Remerciements

Persanaise Cfj : Mail du 27-09-24

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de votre équipe U14 et de vos équipes U8 et U10.

Vous n'aviez pas un effectif suffisant pour le nombre d'équipes demandées.

La commission intègre votre équipe U14 dans un groupe à 8.

La commission modifiera le nombre d'équipes pour les plateaux U8 et U10 de novembre.

Sannois Fce : Mail du 30-09-24

Confirmation d'engagement d'une équipe U14 et d'une équipe U12.

Votre demande a bien été prise en compte pour les critères U12 et U14 (voir PV Futsal du 23-09-24).

Vos équipes pourront intégrer un nouveau groupe dès le nombre de licences valides suffisants après les vacances de la Toussaint
De plus, merci d'établir une licence dirigeant ou éducateur à M Blanvillain Philippe.

CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase des 2 clubs ci-dessous :

Pierrelaye FC : Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 rue de Malassis, 95480 Pierrelaye – **le vendredi à 21H00**

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégoovoy, 95430 Auvers s/Oise – **le samedi à 18H00**



INFORMATION COUPE NATIONALE FUTSAL

Article 7. – Qualifications et participation.

Conformément à l'article 7 du Règlement de la Coupe Nationale de Futsal.

A l'exception du type de licence des joueurs, les conditions de participation à cette épreuve sont celles qui régissent l'équipe dans son Championnat pour ce qui concerne notamment le nombre autorisé de joueurs, à savoir :

- Joueurs mutés,
- Titulaires d'une double licence « Joueur »,
- Joueurs étrangers non ressortissants de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen ou de pays ne disposant pas d'accord d'association ou de coopération avec l'Union Européenne.

Pour participer à cette épreuve, les joueurs doivent être titulaires d'une licence Futsal.

DÉTECTIONS FUTSAL / U15G ET U17G

Pour cette année 2024-2025, voici le cadre défini par l'équipe technique pour le 1^{er} tour de détection **U15G FUTSAL** et **U17G FUTSAL**.

L'objectif est d'identifier les joueurs du Val d'Oise dans le cadre des **deux sélections départementales U15 et U17**.

- 1er tour de détection le mercredi 09 octobre 2024 à 17h45-19h (U15) / 18h45-20h (U17)
- 2ème tour de détection le mercredi 23 octobre 2024

Adresse : GYMNASSE DE LA PLAINE, rue des champs, 95000 CERGY (à côté du collège Caroline AIGLE).

2ème FORFAIT NON AVISÉ

SENIOR D1

Match n° 28913482 : Sannois Fce 1 / Combo Futsal 1 du 28-09-24

Lecture du rapport de l'arbitre. Absence de l'équipe de Sannois Fce 1.

Forfait non avisé de l'équipe de Sannois Fce 1

Combo Futsal 1 : **5 Buts 3 Points**

Sannois Fce 1 : **0 But -1 Point**

Sannois Fce : **Amende : 35€**

SENIOR D2

Match n° 28914017 : Goussainville Fc 2 / Gonesse Rc 1 du 28-09-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de Gonesse Rc 1

Goussainville Fc 2 : **5 Buts 3 Points**

Gonesse Rc 1 : **0 But -1 Point**

Gonesse Rc : **Amende : 35€**

Match n° 28913840 : Bezons Futsal Club 2 / Sannois Fce 2 du 29-09-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de Sannois Fce 2

Forfait non avisé de l'équipe de Sannois Fce 2

Bezons FC 2 : **5 Buts 3 Points**

Sannois Fce 2 : **0 But -1 Point**

Sannois Fce : **Amende : 35€**



MATCHS REMIS

SENIOR D2

Match n° 28914015 : Montmagny Asfs 2 / Cergy-Pontoise Fc 1 : le lundi 14-10-24 à 20H45

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE du TOUR de CADRAGE

Les rencontres du tour de cadrage auront lieu :
Semaine 42 du 14-10 au 20-10-24

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		ASF ARGENTEUIL 2	SANNOIS FCE 2	Le Dimanche 20-10 à 18H30

Pour la Coupe du Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes sont exemptes et qualifiées pour le tour suivant :

Afs Vauréal 2 - Attainville Futsal C 2 – Avicenne Asc 2 – Bezons futsal Club 2 - Combo Futsal 2 – Garges Djibson Asc 3 -
Goussainville Fc 2 - Marcouville City Cpa 3 – Montigny Fc 2 - Montmagny Asfs 2 - Montmorency Futsal 2 –
My Sarcelles 2 – Parmain Futsal AS 2 – Pierrelaye Fc 2 – Sportifs de Garges 2

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.



ENGAGEMENT JEUNES

Critériums Jeunes 2024-2025 :

Après vérification du nombre de licences validées des clubs, la commission ne peut actuellement accepter l'engagement des équipes demandé par certains clubs.

Critérium U12 : 1 groupe de 8 équipes

Asf Argenteuil	1 équipe
Asc Avicenne	2 équipes
Attainville Futsal	1 équipe
Futsal Club VLB	1 équipe
Garges Djibson Asc	1 équipe
Persanaise Cfj	2 équipes

Critérium U14 : 1 groupe de 7 équipes

Asf Argenteuil	1 équipe
Asc Avicenne	2 équipes
Attainville Futsal	1 équipe
Futsal Club VLB	1 équipe
Garges Djibson Asc	1 équipe
Persanaise Cfj	1 équipe

La commission pourra créer un nouveau groupe dans chaque catégorie dès que les clubs auront un nombre de licenciés suffisant pour ajouter une nouvelle équipe.

Les clubs pourront ajouter des équipes pour la 2^{ème} phase.

Plateaux U8 et U10 :

Après vérification du nombre de licences validées des clubs, la commission ne peut actuellement accepter l'engagement du nombre d'équipes demandé par certains clubs.

Plateaux U8 :

Plateaux de 10 à 12 équipes maximum. 2 rencontres simultanées sur un demi gymnase

Asf Argenteuil	2 équipes
Asc Avicenne	2 équipes
Ermont Ams	2 équipes
Futsal Club VLB	1 équipe
Garges Djibson Asc	1 équipe
Persanaise Cfj	2 équipes

Plateaux U10 :

Plateaux de 6 équipes maximum. Rencontres sur tout la superficie du gymnase.

Asf Argenteuil	2 équipes
Asc Avicenne	2 équipes
Attainville Futsal	1 équipe
Ermont Ams	2 équipes
Futsal Club VLB	1 équipe
Garges Djibson Asc	1 équipe
Persanaise Cfj	2 équipes



CALENDRIER U12 PHASE 1

GROUPE DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 12-10-24	Sa 09-11-24	Sa 16-11-24	Sa 30-11-24	Sa 07-12-24	Sa 18-01-25	Sa 05-10-24
Di 13-10-24	Di 10-11-24	Di 17-11-24	Di 01-12-24	Di 08-12-24	Di 19-01-25	Di 06-10-24
2 - 7	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	1 - 6
4 - 5	5 - 6	6 - 7	7 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4
6 - 3	7 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 1	5 - 2
8 - 1	2 - 8	8 - 3	4 - 8	8 - 5	6 - 8	7 - 8

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 1
2	551972	AVICENNE ASC 2
3	561071	ASF ARGENTEUIL 1
4	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
5	580869	PERSANAISE CFJ 1
6	580869	PERSANAISE CFJ 2
7	850343	ATTAINVILLE FIUTSAL CLUB 1
8	553776	GARGES DJIBSON ASC 1

N°	CRITERIUM U12	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
561 071	ASF ARGENTEUIL 1	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 14H00
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 14H30
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Dimanche à 14H45
551 972	AVICENNE ASC 2	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Samedi à 12H15
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1	Gymnase des Merisiers, Rue Rossini 95280 Jouy le Moutier	Le Samedi à 10h00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC 1	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 10H30
580 869	PERSANAISE CFJ 1&2	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Dimanche à 11H00

CALENDRIER U14 PHASE 1

GROUPE DE 8

01	02	03	04	05	06	07
Sa 12-10-24	Sa 09-11-24	Sa 16-11-24	Sa 30-11-24	Sa 07-12-24	Sa 18-01-25	Sa 05-10-24
Di 13-10-24	Di 10-11-24	Di 17-11-24	Di 01-12-24	Di 08-12-24	Di 19-01-25	Di 06-10-24
2 - 7	3 - 1	4 - 2	5 - 3	6 - 4	7 - 5	1 - 6
4 - 5	5 - 6	6 - 7	7 - 1	1 - 2	2 - 3	3 - 4
6 - 3	7 - 4	1 - 5	2 - 6	3 - 7	4 - 1	5 - 2
8 - 1	2 - 8	8 - 3	4 - 8	8 - 5	6 - 8	7 - 8

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR A		
1	551972	AVICENNE ASC 2
2	551972	AVICENNE ASC 1
3	560814	FUTSAL CLUB VLB 1
4	561071	ASF ARGENTEUIL 1
5	553776	GARGES DJIBSON ASC 1
6	850343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1
7	580869	PERSANAISE CFJ 1
8		EXEMPT

N°	CRITERIUM U14	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
561 071	ASF ARGENTEUIL1	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 14H00
850 343	ATTAINVILLE FUTSAL CLUB 1	Gymnase Municipal, Chemin de Mesnil Aubry, 95570 Attainville	Le Samedi à 12H30
551 972	AVICENNE ASC 1	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Dimanche à 14H45
551 972	AVICENNE ASC 2	Gymnase Nelson Mandéla, 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	Le Samedi à 12H15
560 814	FUTSAL CLUB VLB 1	Gymnase des Merisiers, Rue Rossini 95280 Jouy le Moutier	Le Samedi à 14h00
553 776	GARGES GIBSON FUTSAL ASC	Gymnase Allende Néruda, Allée Jules Ferry, 95140 Garges	Le Dimanche à 12H30
580 869	PERSANAISE CFJ 1&2	Gymnase Jacques Duclos, Rue Jean Catelas 95340 PERSAN	Le Dimanche à 12H00



CALENDRIER PHASE 1

Septembre 2024

Lundi 16

Réunion d'information à 19H30 au DVOF

Sam 28 et Dim 29

J1 Ph 1 - Crit U16

Octobre 2024

Sam 05 et Dim 06

J7 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J2 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U10

Sam 12 et Dim 13

J1 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J3 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U8

Sam 19 et Dim 20

Vacances scolaires

Sam 28 et Dim 29

Vacances scolaires

Novembre 2024

Sam 04 et Dim 05

Vacances scolaires

Sam 09 et Dim 10

J2 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J4 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U10

Sam 16 et Dim 17

J3 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J5 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U8

Sam 23 et Dim 24

Matchs remis U12 - U14 et U16 + Plateau U10

Décembre 2024

Sam 30 et Dim 01

J4 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J6 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U8

Sam 07 et Dim 08

J5 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J7 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U10

Sam 14 et Dim 15

Matchs remis U12 - U14 et J8 Ph1 - Crit U16 + Plateau U8

Sam 21 et Dim 22

Vacances scolaires

Janvier 2025

Sam 04 et Dim 05

Vacances scolaires

Sam 11 et Dim 12

1/8 Finale Coupes U12 - U14 et U16

Sam 18 et Dim 19

J6 Ph 1 - Crit U12 - U14 et J9 Ph 1 - Crit U16 + Plateau U10

Sam 25 et Dim 26

Matchs remis U12 - U14 et U16 + Plateau U8

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**



PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°1 - Week-end des 05 et 06 Octobre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 05 Octobre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal 1 AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1
Dimanche 06 Octobre 2024 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Cfj Persanaise (1&2) Avicenne Asc (1&2) Garges Djibson Asc 1 Vauréal Asf 1

La commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U10 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

Week-end des 09 et 10-11-24

Week-end des 23 et 24-11-24

Week-end des 07 et 08-12-24

Week-end des 18 et 19-01-25

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°1 - Week-end des 12 et 13 Octobre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 13 Octobre 2024 (coup d'envoi à 12h00)			
ASF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	10	Asf Argenteuil (1 & 2) Avicenne Asc (1 & 2) Ermont Ams (1 & 2) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1 Cfj Persanaise (1&2)

La commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U7 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

Week-end des 16 et 17-11-24

Week-end des 30 et 01-12-24

Week-end des 14 et 15-12-24

Week-end des 25 et 26-01-25

Prochaine Réunion
Le lundi 14 -10-24 à 18H30



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 01 OCTOBRE 2024

Présents : M. Lacour – Plassart.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.



Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

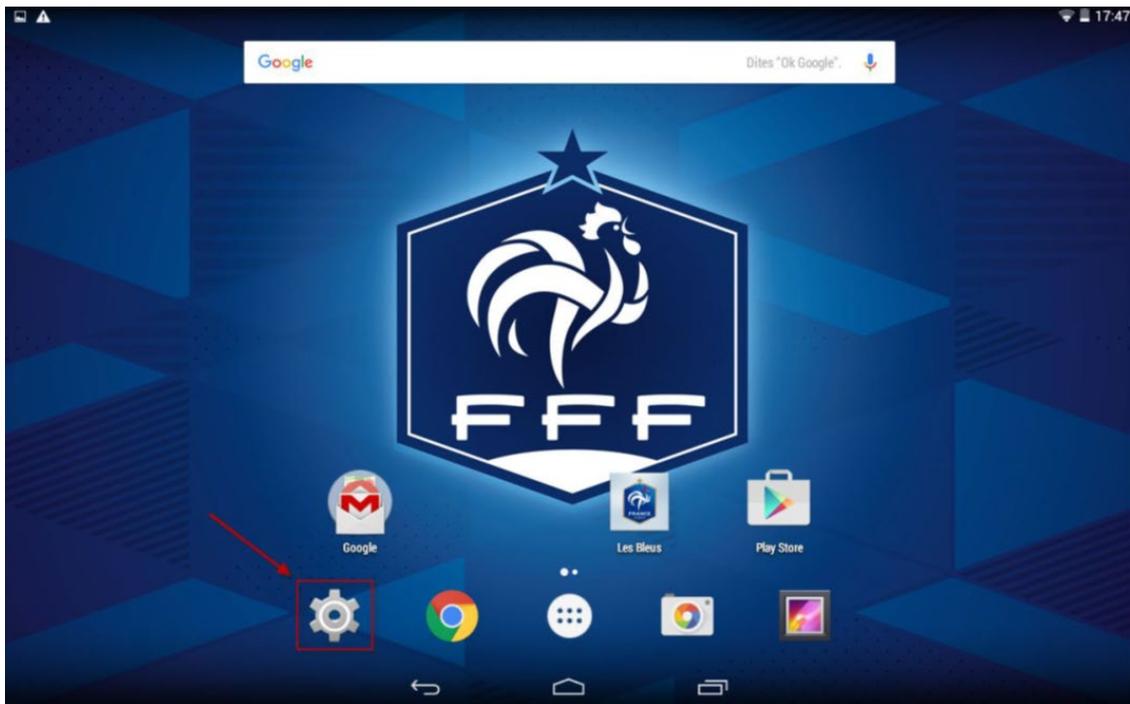
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

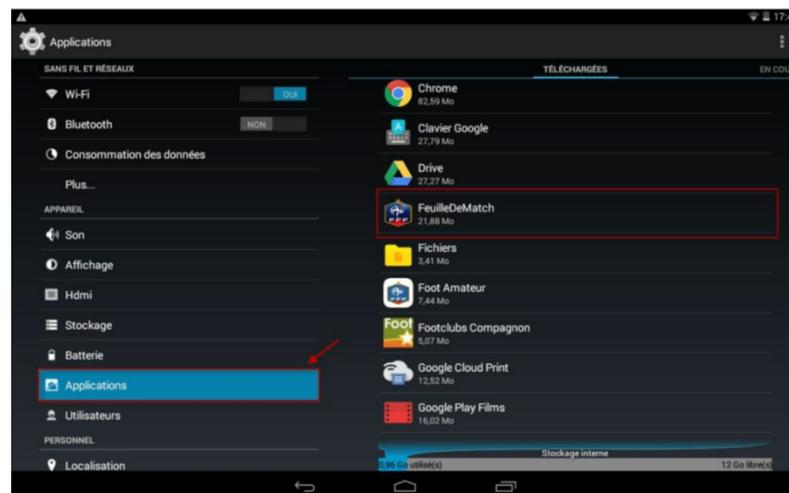
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

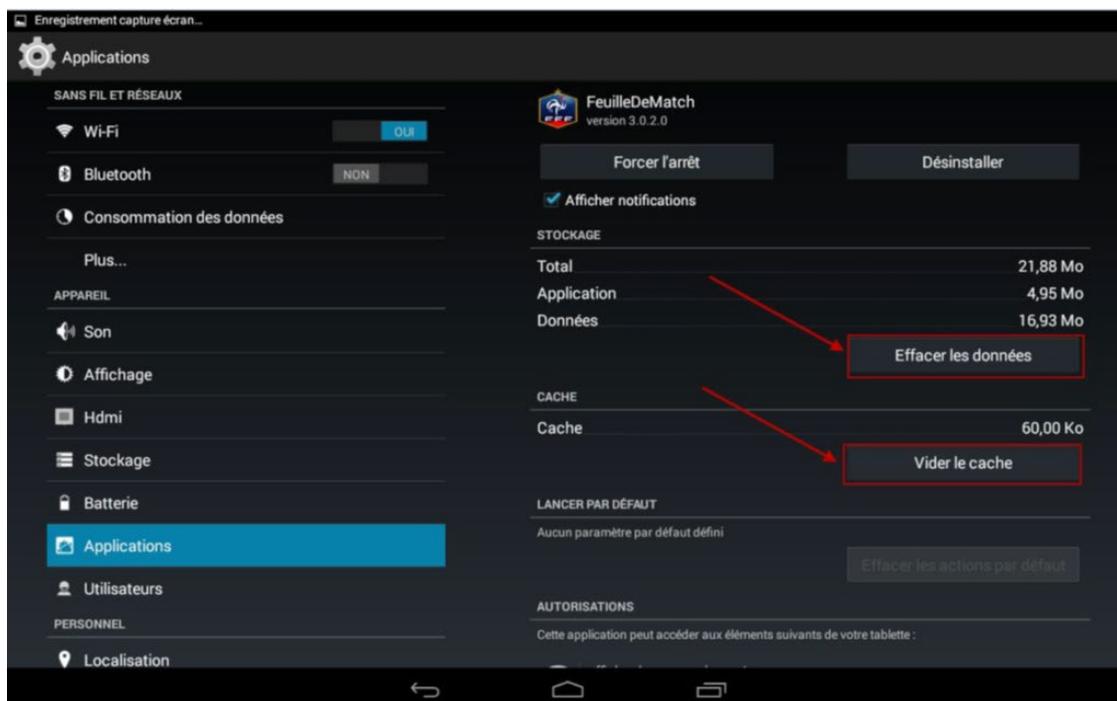
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



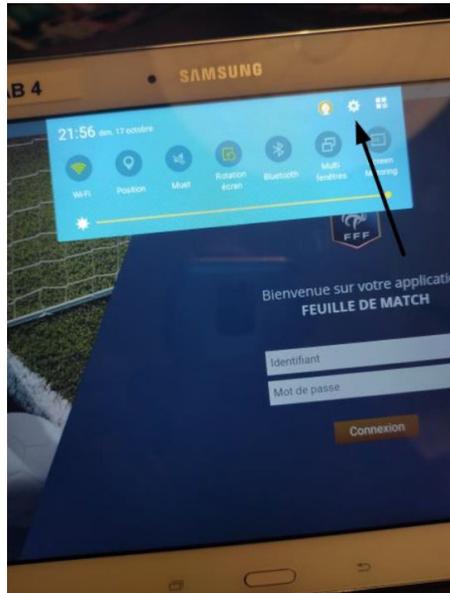
❓ Effacer les données et vider le cache



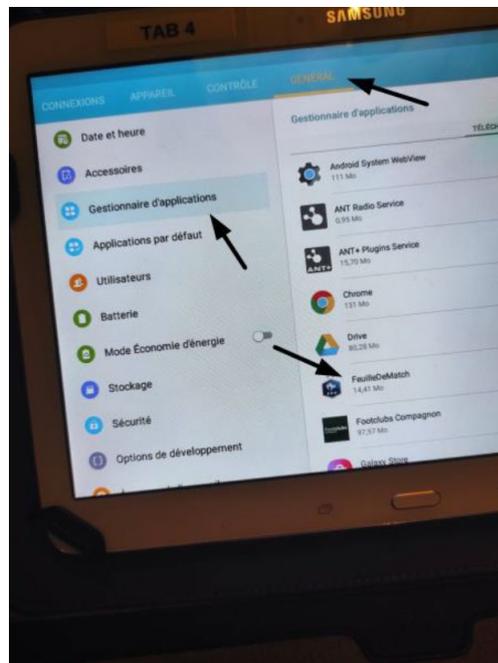
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

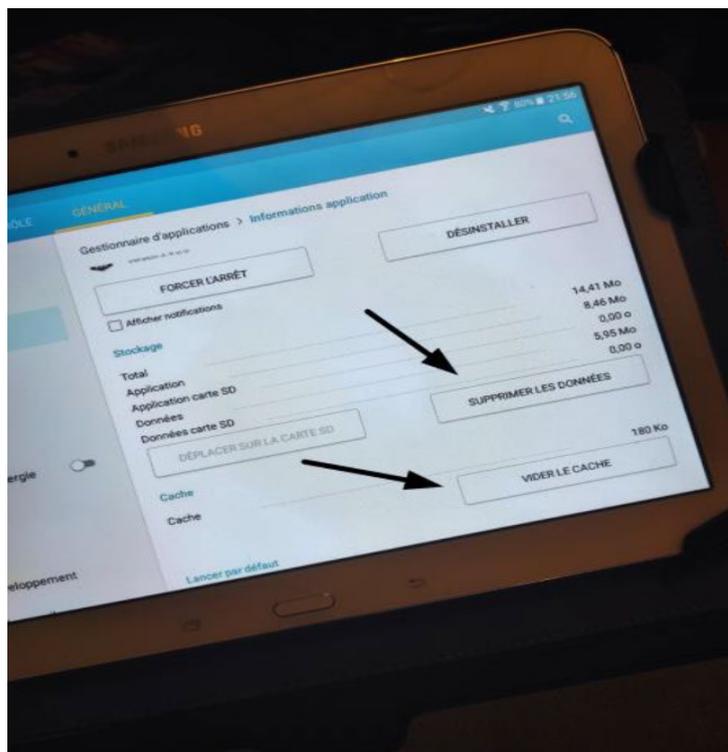
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59c>



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 01 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Febvay – Lacour – Gomes – Letellier- Plassart – DA Mata.

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de FOSSES : NNI 952500101

Le club de FOSSES FU a avisé le DVOF que la municipalité avait effectué des travaux sur le Stade Auguste DELAUNE.

La CDTIS 95 va faire le nécessaire pour classer cette installation.

Ville de LE THILLAY : NNI 956120102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a repris contact avec la mairie pour obtenir les documents nécessaires au classement de l'installation.

Ville de SAINT GRATIEN : NNI 955550101

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 30 septembre 2024 à 20h45 au Stade Michel HIDALGO, Boulevard de l'Entente pour confirmation de classement de l'éclairage.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION ELECTRONIQUE

Présents : Mmes BASTOS - ESCROIGNARD - MM. MOREIRA – PODAN- MAVOUNZY - YABAS

Assiste : Mme GONZALEZ (Comptable).

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé

CLUBS EN INFRACTION NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs en infraction à ce jour après la relance du 26 juillet 2024 via Notifoot avec une date de règlement arrêtée au lundi 19 août 2024 :

- **519039 – CSM D'EAUBONNE FOOTBALL**
- **522689 – ARNOUVILLE FAS**

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.



D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F.

Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné.

Informations transmises aux Commissions suivantes :

*** Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

*** Commission Futsal**

Prochaine réunion sur convocation



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 03 octobre 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 20 octobre 2024

U18 D1

Match 28947029 : Garges fcm 1 - Cormeillais acs 1

Délégué : Coron Jean Paul

Match 28947032 : Goussainville fc 1 - Argenteuil fc 1

Délégué : M. BAILLIEZ Michel

Match 28947033: Soisy andilly Margency 1 - Rc argenteuil

Délégué: M OUANFOUF Djillali

Match 28947031: Ermont as 1 - Adamois ol 1

Délégué : M. Febvay Christian

Match 28947030: St prix es 1 - Ecoeuen fc 1

Délégué : M. VALETTE Laurent

Match 28947028: Marly la ville es 1 - St brice fc 2

Délégué : M. ZAMI Béatrice

Seniors D1

Match 28351894 : Champagne 95 sfc 1 - Jouy le moutier

Délégué : M. ALCAN Gérard

Match 28351897 : St leu 95 fc 2 - Goussainville fc 1

Délégué : M. PEZIERE Pascal

Match 28351898: Persan us 1 - Bezons uso

Délégué : M. PAUMIER Thierry

Match 28351896 : Gonesse rc 1 - Cormeillais acs 1

Délégué principal : M. LACOUR Jean pierre

Match 28351895: Ecoeuen fc 1 - Taverne Cosmo 1

Délégué: M CALVE Philippe

Match 28351893: Osny FC 1 - St Brice FC 2

Délégué : M. LE NAGARD Olivier